



PRÉFET DE LA DRÔME

## **ACCUEIL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À LA PRÉFECTURE DE LA DRÔME**

La Préfecture de la Drôme a mis en place une procédure spécifique d'accueil des personnes à mobilité réduite afin de les recevoir dans des conditions adaptées.

La présentation d'une carte de priorité pour personne handicapée (GIC ou GIG ou carte européenne de stationnement) implique une priorité dans les files d'attente pour accéder aux services.

### **ACCESSIBILITE DES LOCAUX**

Les locaux de la préfecture sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite :

- le parvis est accessible via un bateau qui facilite le cheminement des personnes en fauteuil jusqu'à l'entrée de la préfecture
- l'accueil général, situé au rez-de-chaussée, dispose d'un espace d'écriture dédié aux personnes à mobilité réduite
- la régie, située au rez-de-chaussée, est équipée d'un guichet adapté aux personnes à mobilité réduite
- une rampe d'accès permet de se rendre dans les salles de réunion du rez de chaussée
- des ascenseurs rendent accessibles les services situés dans les étages

### **ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Pour les démarches de délivrance de titres, l'accueil s'effectue :

- si c'est possible au regard du handicap, au service/guichet habituel
- ou au guichet dédié dans le hall d'accueil du public (espace adapté réservé)

Pour les autres démarches (exemple : assistance à une réunion...) :

Au besoin, sur appel de l'agent d'accueil, le service concerné prend en charge l'usager et le guide dans sa démarche et ses déplacements.